

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



Brest
MÉTROPOLE

**L'Europe s'engage
en Bretagne** / Avec le Fonds européen
de développement régional

L'Europe
s'engage en Bretagne
avec le Fonds européen de développement régional, Feder

s'engage auprès du territoire de Brest métropole
via un Investissement Territorial Intégré

L'Union européenne accompagne le développement des territoires et aide les habitants à construire leur avenir en finançant des projets sélectionnés principalement au niveau régional. Autorité de gestion pour la majeure partie des fonds européens en Bretagne, la région bénéficie de près d'un milliard d'euros pour la programmation 2014-2020.

Le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) soutient les projets renforçant la compétitivité et l'attractivité des régions.

En Bretagne, le FEDER soutient le déploiement de la fibre optique et la diffusion des nouveaux usages liés aux nouvelles technologies. Il aide les activités des plateformes de recherche des universités (équipements, travaux scientifiques...) et participe à la modernisation des filières traditionnelles et au développement des filières et entreprises innovantes. Le FEDER a aussi pour ambition d'accélérer la transition énergétique à travers le développement des énergies renouvelables, notamment marines, la rénovation thermique du parc HLM ou l'amélioration de l'offre de transports collectifs durables.

Les financements européens en Bretagne :



Une territorialisation d'une partie des fonds Feder régionaux auprès de la métropole de Brest

L'Investissement Territorial Intégré (ITI) est un nouvel instrument européen créé pour favoriser l'utilisation de crédits européens au bénéfice de stratégies de développement multi-sectorielles et partenariales, à l'échelle de territoires locaux cohérents. . Cet outil permet ainsi de mobiliser le soutien du Fonds européen de développement régional en croisant plusieurs axes de son programme opérationnel régional , le **PO FEDER-FSE Bretagne 2014-2020 «Investissement pour la croissance et l'emploi »**.

L'objectif est de faire émerger ou d'accompagner des projets sur le territoire de Brest Métropole. « Promouvoir le développement métropolitain au service du développement régional », c'est dans cet esprit qu'a été élaboré le **Contrat métropolitain 2015 – 2020 de Brest Métropole** cosigné par l'Etat, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental du Finistère et Brest Métropole le 12 novembre 2015.

A cet effet, la métropole est chargée d'informer les bénéficiaires potentiels et d'accompagner les porteurs de projet dans l'élaboration de leur demande. Un **Comité de sélection, constitué au niveau local**, a pour mission l'examen et la sélection des projets sollicitant l'accompagnement du FEDER au regard des axes de développement du contrat métropolitain et du Programme Opérationnel.

Que contient l'ITI Métropole ?

Les actions mises en œuvre et gérées par Brest Métropole dans le cadre de l'ITI s'inscrivent à la fois dans le cadre des axes de développement du contrat métropolitain et dans celui de trois actions du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 :

- Favoriser le développement des pratiques et culture numériques
- Réhabiliter le parc de logement résidentiel – parc de logement social
- Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité

Un montant prévisionnel de FEDER de 10 millions d'euros est dédié à l'ITI métropolitain de Brest métropole.

Comment en bénéficier ?

Les conditions d'éligibilité et critères de sélection des projets sont définis dans chacune des trois fiches actions du PO Feder Fse 2014 -2020 régional (consultables sur le site **europe.bzh**).

Les thématiques des projets doivent relever d'une de ces trois actions du PO régional :

- Favoriser le développement des pratiques et culture numériques

Types de projets potentiels

Actions de développement d'applications numériques, les démonstrateurs attachés à ces nouveaux services, les actions permettant d'offrir un nouveau service ou de communiquer sur celui-ci, et visant:

- une plus grande appropriation des pratiques du numérique dans la vie quotidienne des citoyens et des entreprises : actions de numérisation de fonds et de valorisation, actions de renforcement de l'accessibilité des outils et services TIC, développement de nouveaux services et outils,...
- et/ou une plus grande appropriation des pratiques du numérique dans les pratiques des professionnels, afin d'améliorer les services rendus aux citoyens et entreprises : e-santé et télémédecine, transport, tourisme...
- et/ou le développement de nouvelles mutualisations : plate-formes de services numériques mutualisées, plate-forme de partage ou de stockage de données, développement de l'e-éducation et plate-formes numériques de la connaissance, lieux mutualisés,...

- **Réhabilitation le parc de logement résidentiel - parc de logement social**

Types de projets potentiels Soutien aux investissements, pour des programmes de réhabilitation énergétique pour le parc de logement social.

- **Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité**

Types de projets potentiels:

Pôles d'échanges multimodaux (PEM) : reconfiguration des bâtiments, dessertes, accessibilité voyageurs, accessibilité PMR, sécurité des accès, auto-partage, co-voiturage, taxis, deux-roues, services voyageurs multimodaux, guichets, intermodalité, etc.

Transports en commun en site propre (TCSP) : études et aménagements concourant à l'intermodalité, modes de rabattement et de diffusion innovants et/ou décarbonnés, accessibilité PMR, etc.

Comment l'ITI est-il géré ? Comment se répartissent les rôles ?

Brest Métropole en tant qu'organisme intermédiaire :

Les missions que Brest Métropole exerce, pour le compte et sous le contrôle de la Région Bretagne, autorité de gestion, dans le cadre général du programme opérationnel FEDER-FSE, sont les suivantes : **animer, informer , sélectionner les projets**

La Région Bretagne en tant qu'autorité de gestion du programme régional Feder – Fse 2014-2020 :

L'autorité de gestion porte la responsabilité du programme, le respect des réglementations nationales et européennes en exerçant les missions suivantes : **piloter, programmer, contrôler,évaluer , communiquer**

Des exemples de projets programmés : le téléphérique Siam – Capucins (4M€ de Feder), et d'autres exemples de projets programmés qui seront indiqués régulièrement

En ANNEXES

- Le Contrat métropolitain 2015-2020 de Brest Métropole

[Fiche action Favoriser le développement des pratiques et culture numériques](#)

[Fiche action Réhabiliter le parc de logement résidentiel – parc de logement social](#)

[Fiche action Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité](#)

- **Fiche projet remplissable** : à compléter et à déposer à Brest métropole (contacts ci- dessous)

Vos contacts à Brest Métropole :

Direction générale des services, Mission stratégie et prospective
24 rue Coat ar Guéven , CS 73826, 29238 BRESTCEDEX 2

François KERAVAL : francois.keraval@brest-metropole.fr tél 0298335238 et 0630292625
Christine DOUERIN : christine.douerin@brest-metropole.fr – tél 0298335534



Intitulé

Investissement Territorial Intégré FEDER de Brest Métropole

Axe du Contrat Métropolitain :

- 1- Pour une Métropole insérée dans les réseaux européens et internationaux d'échanges et de communications
- 2- Pour une pleine immersion dans la société de la connaissance et de l'innovation
- 3- Pour une métropole attractive, durable et solidaire

Action du Programme Opérationnel FEDER :

- 1.2.1 - favoriser le développement des pratiques et cultures numériques
- 3.2.1- réhabiliter le parc de logement résidentiel - parc social
- 3.3.1- soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité

Identification du porteur de projet

Nom porteur :

N° SIRET

Forme juridique :

(Commune, Groupement de collectivités - EPCI,
Association, Établissement public consulaire,
Autre - à préciser)

Taille de l'entité :

Si Collectivités publiques ou assimilés :

Nombre d'habitants :

Nombre total d'agents (en ETP) :

Budget :

Si autre entité :

Nombre de salariés (en ETP) :

L'entité appartient à un groupe (entreprise
partenaire ou liée)

Chiffre d'affaires annuel (du groupe si appartient
à un groupe) :

Total Bilan annuel (du groupe si appartient à un
groupe) :

Représentant de la structure demandeuse :

Nom :

Prénom :

Fonction (Maire, Président...) :

Représentant technique du projet (si différent) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Courriel :

Adresse :

Téléphone :

Code postal :

Courriel :

Commune :

Caractéristiques du projet

1- Éléments de contexte

2- Objectifs du projet - Améliorations attendues du service rendu

3- Présentation résumée du projet

4- Localisation

5- Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année) :

Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année) :

Durée (en mois) :

Le projet sera également analysé au regard des conditions définies dans le programme opérationnel FEDER et les fiches actions le déclinant, et notamment des critères de sélection des projets.

Présentation financière

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles
Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :
Assujettissement à la TVA :

1- Dépenses prévisionnelles

- Hors taxe (HT)
 Toutes taxes comprises (TTC)

Nature des dépenses

Montant (€)

TOTAL des dépenses prévues

2- Recettes prévisionnelles

Nature des recettes

Montant (€)

Nature de la recette générée directement par le projet

Financiers publics sollicités

Région - Contrat de partenariat

Région - Autre (*préciser*):

Europe - FEDER (ITI)

État (*préciser*) :

Département

Autres (*préciser*) :

Autres (*préciser*) :

Financiers privés

Autofinancement

TOTAL des recettes prévisionnelles

Précisions ou commentaires éventuels sur la présentation financière du projet :

Décision du Comité de sélection

Date du comité de sélection:

Décision du comité de sélection sur la mobilisation du FEDER :

- Favorable
- Favorable sous réserves
- Défavorable
- Ajourné

Pour un montant de XXXX € de FEDER (ou un taux de XXXXX de FEDER)

1- Motivations / Commentaires

2- Réserves à lever

Éléments à démontrer dans le dossier de demande de subvention et qui seront analysés dans le cadre de l'instruction.
Notamment réserves relatives :

- *Au respect des critères de sélection des projets définis dans les fiches actions déclinant le programme opérationnel.*
- *Au respect des conditions du programme opérationnel*
- *À l'expertise menée lors de l'instruction sur l'application d'un régime d'encadrement des aides*